



FRCIDFF Île-de-France – Continuité d'activité

- CIDFF de Paris : permanences juridiques, « violences conjugales » et TGD maintenues par téléphone au 01 83 64 72 01.
- CIDFF 91 : permanences juridiques et secteur pro accessibles du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h au 01 60 79 42 26.
- CIDFF 92 Nord : les juristes répondent aux questions par mail à cidff92nord@gmail.com. Pour les urgences (violences conjugales), la permanence téléphonique se fait au 06 23 88 80 74.
- CIDFF 92 Sud : les entretiens téléphoniques sont assurés au 07 68 41 45 15 et sur oucidffclamart92@free.fr.
- CIDFF 93 : permanences juridiques et accompagnement emploi par téléphone avec une attention particulière pour les femmes victimes de violences d'autant plus vulnérables en étant en confinement. Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h00 au 01 48 36 07 56 et par mail cidf93@orange.fr
- CIDFF 94 : permanences juridiques aux heures d'ouverture administrative au 06 28 13 92 86, au 07 85 24 31 27 et par email victimes.cidff94@gmail.com. Pour contacter le siège et les professionnel-le-s, composer le 06 62 45 73 12 ou écrire aucidff94@gmail.com
- CIDFF 95 : l'équipe administrative et la direction restent mobilisées pour assurer un accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 au 01 30 32 72 29.

Les appels sont, le cas échéant, transférés vers les intervenant-e-s en télétravail qui assureront les rendez-vous par téléphone. Seules les mises à disposition de TGD pourront donner lieu à un rdv physique, direction du CIDFF et substitut du procureur (en cours de négociation avec les services du procureur).

- CIDFF 78 : entretiens juridiques par téléphone et urgences au 01 30 74 21 01 le matin de 9h à 12h30. Le TGD continue à être assuré. Le coté emploi est quant à lui suspendu.

NB : Les mesures ne sont valables que cette semaine. Des changements pourront subvenir en fonction de l'actualité.